

## **AVIS – CORONAVIRUS (COVID-19)**

Dans un souci de santé publique, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) tient à appliquer avec sérieux la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCVR tient donc à informer ses citoyen(ne)s que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 18 juin 2020, à 20 h**, au siège social de la MRCVR situé au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7, par moyens de télécommunication, sera **sans public**, mais celle-ci sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participant(e)s et le résultat de la délibération des membres.

La MRCVR recourt à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus (COVID-19) pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application sera temporaire.

Par souci de transparence, la population peut consulter l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRCVR sur le site Internet, à l'adresse suivante : [www.mrcvr.ca](http://www.mrcvr.ca).

L'objectif de cette mesure est de permettre au Conseil de la MRCVR de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement du territoire, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s.

Evelyne D'Avignon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière